**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

**Société Anonyme Faisant Appel public à l’Epargne**

**Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis**

# Au capital de 5.561.635 DT

# Identifiant Unique : 047057W - MF : 047057W/A/M/000

# Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

**Projet des résolutions de l’Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 11/06/2021**

L’an deux mille vingt et un et le dix huit juin à 15 heures, les actionnaires de la Société Atelier du Meuble intérieurs se sont réunis - à titre préventif et de manière exceptionnelle - à distance en visioconférence via la plateforme créée à cet effet, suivant convocation du conseil d’administration réuni le 18/05/2021 parue au JORT N° 00 du 00/05/2021, et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (B.O.R.N.E) N° 000 du 00/05/2021,

La tenue à distance des travaux de l’Assemblée est justifiée par les dispositions du Communiqué du CMF daté du 19 mars 2020, relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l’épargne, qui encouragent ces dernières, compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, à éviter la présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle.

Dès lors, la Société Atelier du Meuble intérieurs a prévu une retransmission en direct de son Assemblée Générale Ordinaire via une plateforme dédiée.

Pour accéder à la plateforme de diffusion de l’Assemblée Générale Ordinaire de la Société Atelier du Meuble intérieurs, les actionnaires ont été invités à se connecter sur le site de la société http:\\www.interieurs.com.tn ou à se rendre directement à l’adresse suivante : Actionnaires@interieurs.com.tn .

Les actionnaires se sont enregistrés en renseignant le Formulaire d'inscription dédié aux Personnes Physiques ou le Formulaire d'inscription dédié aux Personnes Morales. Ces données d’identification ont permis aux actionnaires de recevoir par e-mail leurs codes d’authentification pour accéder à la plateforme et leur donner la possibilité de : - Consulter et/ou télécharger les documents de l’assemblée générale ordinaire mis à la disposition des actionnaires (rapport d’activité, états financiers, projets de résolutions, formulaire unique de vote, Mandat spécial …) ; sachant que lesdits documents ont été également transmis dans les délais réglementaires par emails aux actionnaires inscrits (enregistrés).

- Participer en ligne à l’assemblée générale ordinaire de la Société Atelier du Meuble intérieurs ;

- Poser des questions avant et pendant le déroulement de l’assemblée générale de la Société Atelier du Meuble intérieurs;

Les inscriptions pour participer à l’Assemblée Générale Ordinaire de la Société Atelier du Meuble intérieurs ont été ouvertes jusqu’au 11 juin 2021.

Dès l’accomplissent des formalités d’enregistrement sur le site de Actionnaires@interieurs.com.tn, les actionnaires ont reçu un lien de connexion et leur code d’accès pour assister à la réunion en direct à distance.

Une feuille de participation aux travaux de l’Assemblée Générale Ordinaire a été établie conformément aux procurations données au Président de l’Assemblée et au nombre de connexions des actionnaires dûment enregistrés et identifiés sur la plateforme.

Elle a été certifiée par Monsieur ………………., huissier de justice qui était en charge de constater le déroulement de l’Assemblée.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le conseil d’administration conformément aux dispositions de l’article 27 des statuts et de l’article 276 du Code des Sociétés Commerciales, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

* Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane est nommé président de l'Assemblée et été spécialement délégué à cet effet par le président du conseil d’Administration.
* Monsieur Nader Ghazouani et Mme Saoussen Ayari sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
* Monsieur Kamel Mekadmini est désigné secrétaire de la séance

Le Président de l’Assemblée a constaté l’absence de réserves quant à cette composition et a demandé que l’on en prenne acte.

La feuille de participation certifiée sincère et véritable par les membres du bureau a permis de constater que les actionnaires connectés ou ayant donné mandat au Président représentaient …,..% du Capital. Par conséquent, l’Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, Le Président a déclaré l’Assemblée régulièrement constituée et pouvait délibérer valablement.

Monsieur le Président a rappelé que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires, via téléchargement sur le site de a société Atelier du Meuble Intérieurs Actionnaires@interieurs.com.tn suite à inscription et obtention des codes d’accès. Ils étaient, également, disponibles au siège social - la Société Atelier du Meuble intérieurs sis au 62 Rue de l’or Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa pendant les délais légaux :

1. Copie de l’avis publié au JORT et au RNE contenant la convocation de l’AGO
2. Copie de l’avis de convocation publié dans le quotidien la PRESSE
3. Copie de l’avis de convocation publié au bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF
4. La feuille de présence de l’Assemblée
5. La délégation spéciale donnée par le président du conseil d’Administration
6. Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
7. Les rapports d’activité de l’exercice 2020
8. Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2020 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2020
9. Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2020 et le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2020
10. Le projet de résolutions proposées à l’AGO

Monsieur le président rappelle aussi que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l’ordre du jour suivant figurant sur les avis de convocation à savoir :

1. Lecture du rapport du Conseil d’Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l’exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d’Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l’exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l’exécution de sa mission ;
4. Approbation des rapports du conseil d’administration et des états financiers individuels et consolidés pour l’exercice clos le 31/12/2020 ;
5. Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020 ;
7. Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
8. Affectation des résultats de l’exercice 2020 ;
9. Nomination de deux membres indépendants au conseil d’administration ;
10. Délégation de pouvoirs pour l’accomplissement de formalités.

Le Président a déclaré la discussion ouverte et a donné réponse à toutes les questions posées.

Au terme de cette séquence, le Président a invité le secrétaire de la séance, à procéder à la lecture des projets de résolutions sachant que les actionnaires qui ont participé– à l’Assemblée - en ligne via la plateforme ont été invités à voter exclusivement, via le vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l’Assemblée. Après quoi, les résolutions ont été soumises au vote.

**Première résolution :**

L’Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d’administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d’administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu’ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d’administration quitus entier de leur gestion pour l’exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l’unanimité des actionnaires présents.**

**Deuxième résolution :**

L’Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d’administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu’elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés, à l’exception des personnes concernées qui ne participent pas au vote en application de l’article 200 du code des sociétés commerciales**

**Troisième résolution :**

L’Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d’administration, de répartir le bénéfice net de l’exercice 2020 qui s’élève à 1 087 616 TND comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Résultat de l'exercice |  | 1 087 616 |
| Résultats reportés 2019 |  | 2 362 301 |
| Résultat à affecter  |  | 3 449 917 |
|  |  |  |
| Affectation de la réserve légale  |  | 92 694 |
| Résultat disponible  |  | 3 357 223 |
|  |  |  |
| Dividendes à distribuer  |  | 1 112 327 |
| Résultats reportés 2020  |  | 2 244 896 |

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,200 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 30/07/2021.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l’unanimité des actionnaires présents.**

**Quatrième résolution :**

L’Assemblée décide d’allouer la somme de 2000 Dinars brute pour chaque membre du Conseil d’Administration en tant que jetons de présence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l’unanimité des actionnaires présents.**

**Cinquième résolution :**

Prenant la parole, le Président de l’assemblée informe les actionnaires que la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l’amélioration du climat de l’investissement a imposé, pour les sociétés anonymes cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, la nomination de deux administrateurs indépendants.

Ainsi et conformément à la Décision Générale du Conseil du Marché financier relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d’administration et au conseil de surveillance, qui devra se faire par un appel à candidatures, le Conseil d’Administration a lancé un appel à candidature pour l’élection de deux (2) administrateurs indépendants.

L’assemblée générale des actionnaires prend acte de la liste des candidats admis à concourir et arrêtée par le conseil d’administration, des procédures appliquées pour leur sélection ainsi que l’avis du Conseil du Marché Financier, en approuve lesdites procédures et décide de désigner Mr …………………………….. et Mr………………………entant qu’administrateurs indépendants au conseil d’administration de la Société.

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l’exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l’unanimité des actionnaires présents.**

**Cinquième résolution :**

L’assemblée générale ordinaire conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l’unanimité des actionnaires présents.**

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

**Le Président Le Secrétaire**

Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane Maître Kamel Mekadmini

**Les Scrutateurs**

Monsieur Nader GHAZOUANI Mme Saoussen Ayari